



**IMPORTANT**

La Commission Régionale des Coupes Seniors confirme qu'en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les prolongations sont supprimées afin d'engager immédiatement l'épreuve des tirs au but. Cette disposition sera appliquée pour les huitièmes, quarts et demi-finales. La désignation du terrain pour le tour suivant se fera dans la semaine consécutive aux rencontres jouées.